Atelier PIA (Privacy Impact Assessment) ou EIVP (Etude d'Impact sur la Vie Privée) dans le cadre du RGPD/GDPR

Référence : **SECPIA** Durée : **1 jour** Certification : **Aucune**

CONNAISSANCES PREALABLES

• 1-Avoir suivi la formation SECGDPR - Sécurité : Sensibilisation aux nouvelles règles relatives à la protection des données (RGPD/GDPR). • 2-Avoir suivi la formation SECDPO - Certified Data Protection Officer (certification comprise) – Délégué Protection des données (GDPR/RGPD) est un plus.

PROFIL DES STAGIAIRES

• Déléqués à la Protection des Données ou Data Protection Officer, RSSI, toute personne amenée à mettre en œuvre un Privacy Impact Assessment ou Etude d'Impact sur la Vie Privée.

OBJECTIFS

• Savoir mener un PIA.

CERTIFICATION PREPAREE

Aucune

METHODES PEDAGOGIQUES

- Mise à disposition d'un poste de travail par stagiaire
- Remise d'une documentation pédagogique numérique pendant le stage
- La formation est constituée d'apports théoriques, d'exercices pratiques, de réflexions et de retours d'expérience
- Le suivi de cette formation donne lieu à la signature d'une feuille d'émargement

FORMATEUR

Consultant-Formateur expert Management de la sécurité

METHODE D'EVALUATION DES ACQUIS

- Auto-évaluation des acquis par le stagiaire via un questionnaire
- Attestation des compétences acquises envoyée au stagiaire
- Attestation de fin de stage adressée avec la facture

CONTENU DU COURS

Présentation de la démarche PIA pour traitement à risques

- Les traitements à grande échelle
- La surveillance systématique à grande échelle d'une zone accessible au public
- Les décisions automatiques produisant des effets juridiques
- Le traitement de données sensibles
- L'évaluation ou la notation basée sur des données personnelles, y compris le profilage et la prédiction
- Le traitement de données biométriques, de données relatives à des condamnations pénales et à des infractions

Présentation des objectifs et des enjeux d'une démarche PIA

- L'étude d'impact est un outil permettant la responsabilisation des organismes (accountability)
- Le respect des Articles 25,35 et 40 du RGPD

La démarche PIA proposée par la CNIL

- L'évaluation, de nature plus juridique, de la nécessité et de la proportionnalité concernant les principes et droits
- L'étude, de nature plus technique, des risques sur la sécurité des données

Les rôles et les responsabilités dans la réalisation d'une PIA

- Responsable de traitement, sous-traitant et DPO

Présentation des phases de la démarche PIA

- Déterminer la nécessite d'une PIA (analyse du seuil) de la norme ISO/IEC 29134

Présentation des guides et outillage proposés par la CNIL

Etude de cas pratiques de mise en œuvre de la méthode

*Notre **référent handicap** se tient à votre disposition au 01.71.19.70.30 ou par mail à referent.handicap@edugroupe.com pour recueillir vos éventuels besoins d'aménagements, afin de vous offrir la meilleure expérience possible.*